

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.
SAUMUR :
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 9
Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10
On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,
15 Février 1882.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres se sont réunis hier matin au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.
Le conseil s'est occupé du projet de la réforme de la magistrature, dont l'exposé a été approuvé.
Le projet sera déposé demain jeudi à la Chambre.
M. de Freycinet a soumis à ses collègues la question de la modification de la loi de 1849, tendant à entourer l'extension du droit d'expulsion des étrangers de certaines conditions propres à éviter les difficultés que ce droit peut faire naître sous sa forme actuelle.
Aucune résolution n'a été prise.
Cette question, dont l'examen a été confié aux ministres de l'intérieur et de la justice, fera l'objet d'une nouvelle délibération.
Le conseil a examiné ensuite la question des traités de commerce.
Le conseil des ministres s'est également occupé de l'examen du budget de 1883.
Le National assure qu'une longue discussion s'est engagée entre M. Léon Say et M. de Freycinet sur le contenu de la note de l'Agence Havas, relative à l'exécution des grands travaux.
M. Léon Say aurait vivement reproché au ministre des affaires étrangères d'avoir essayé de faire croire qu'il n'avait pas posé des conditions formelles sur les trois questions du rachat des chemins de fer, de la conversion et de l'exécution des grands travaux qui forment le programme de M. de Freycinet. Un accord est intervenu sur cette question, grâce à l'intervention du Président de la République.
La question des grands commandements

militaires et celle des nominations aux postes vacants dans nos ambassades à l'étranger seront soumises au prochain conseil.

Eh bien ! nous l'avons échappé belle, lisons-nous dans *l'Intransigeant*. Le *Times*, dont les informations ont un caractère tout particulier d'authenticité, nous révèle que toutes les dispositions étaient prises pour une descente en Egypte, au moment même où M. Gambetta est tombé du pouvoir. Le journal anglais, ceci est notoire, connaît la question mieux que personne, et il précise.
Voici le passage de la correspondance parisienne du *Times* qui fournit tous les détails de cette affaire :

« Pendant que le gouvernement anglais se préparait à embarquer pour l'Egypte des troupes de l'Inde, M. Gambetta désignait à Marseille, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Limoges et Lyon les régiments qui devaient se tenir prêts à partir dans les vingt-quatre heures.
» Le commandant de ces troupes était même désigné dans la personne du colonel d'état-major Haillet, de Lyon, qui, sous l'Empire, a été le chef d'une mission militaire en Egypte. L'intervention armée, conséquence nécessaire de la note anglo-française, était donc chose décidée ; mais aucun des deux gouvernements ne voulait en prendre l'initiative. »

RAPPEL DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE DE TUNISIE.

Au conseil des ministres, le rappel du corps expéditionnaire de Tunisie est une chose définitivement décidée.
Le général Billot vient de la formation d'un corps tunisien de 12,000 hommes, qui constituera l'armée permanente d'occupation.
Ce corps sera composé de volontaires, anciens soldats, anciens sous-officiers et officiers français et de la légion étrangère.

Les indigènes seront admis à en faire partie.

La France avancera les frais nécessaires pour la formation ; et l'entretien sera à la charge de la Régence.

Où est M. Gambetta ? Telle est la question du jour, comme on disait autrefois : Où est le Kroumir ?

Eh bien ! M. Gambetta est arrivé dimanche soir à Gènes, son pays d'origine. Il a assisté à la représentation du *Barbier de Séville*. La loge qu'il occupait était voisine de celle du maestro Verdi, avec lequel il a échangé des visites.

A propos des mutations projetées dans le personnel diplomatique, l'Agence Havas communique la note suivante :

« Les nominations de M. Tissot à l'ambassade de Londres et de M. le marquis de Noailles à l'ambassade de Constantinople sont maintenant considérées comme très-probables.
» Il se confirme aussi que M. de Chaudordy n'ira pas à Saint-Petersbourg, et il est très-sérieusement question, pour ce poste, de l'amiral Jaurès. »

On n'a jamais donné, dit *l'Union*, aucun motif du rappel de M. Challemel-Lacour de Londres ; mais nous n'avons pas les mêmes raisons que le gouvernement de garder le silence.

M. Challemel-Lacour est devenu impossible en Angleterre : il n'a jamais pu se faire admettre dans la société de Londres. Le monde gouvernemental n'a même avec lui que des relations strictement officielles.

Nous espérons que M. Tissot trouvera meilleur accueil. S'il quitte Constantinople, c'est que plusieurs fois déjà il a dû réclamer assez vivement auprès de la Sublime-Porte contre l'hostilité du Divan vis-à-vis de la France. Ces démêlés ont peut-être rendu ses rapports un peu pénibles et motivé son changement.

On vient de retrouver dans les cartons d'un ministère une lettre de M. Paul Bert adressée par lui à l'Empereur quelques mois avant la chute du gouvernement impérial.

M. Paul Bert sollicitait la bienveillance du souverain. Cette lettre, croyons-nous, ne tardera pas à être reproduite dans un journal.

M. Alphonse Humbert apprécie sévèrement, dans *l'Intransigeant*, la proposition Gambetta-Waldeck-Rousseau sur les associations :

« La loi Waldeck-Rousseau offre un nouvel exemple de ce cas, spécial à toutes les lois engendrées par les débris du grand ministère, qu'étant une nouvelle loi libérale, elle n'édicte cependant, en fait de nouveautés, que des milliers de francs d'amende et des mois de prison. Toutes les associations déplaisant au gouvernement seront, en général, ou tenues pour illicites, ou, au moins, privées de la personnalité civile ; — les associations religieuses, en particulier, seront interdites — voilà le fond le plus clair du projet Waldeck-Rousseau.
» Répondre à l'universel besoin de liberté, d'émancipation, de délivrance, d'autonomie, par des restrictions nouvelles, par des prohibitions de plus en plus étroites, de plus en plus multipliées, c'est ça qu'en langue opportuniste on appelle réformer. »

Et M. Humbert fait cette réflexion :

« Et puis, il y a un principe : toute loi qui établit une exception quelconque contre une catégorie désignée de citoyens est une loi barbare. On l'oublie trop dans le parti républicain. »

Lorsque nous avons vu naguère certaines feuilles radicales applaudir aux attentats contre les congrégations religieuses, nous leur avons dit :

« Prenez garde ! la cause des Jésuites, des Trappistes, des Dominicains, des Capucins, etc., est celle de tous les citoyens fran-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXVI
SOUS LE MÊTRE.

(Suite.)
M^{me} Vaurant voulut en savoir davantage. Chose facile. Au vu de toute la population rurale, il s'en était allé gaiement avec sa promise, M^{lle} Laure, gentil, bon enfant, pas fier, à preuve qu'ils s'étaient enguirlandés de branchettes fleuries en causant avec plus d'une douzaine de gars et de paysannes ; même, ils avaient bien ri en sautant sur les ceilloux de la Mare-aux-Ranes ; ensuite de quoi, sans façon, ils avaient mangé de la galette chez le brave Bernard, et trinqué avec ce pauvre cher homme de Colas, à qui M. Manuel vous avait envoyé un tas de bonnes paroles :
— Vous fait es sagement de vous en revenir en votre pays ! qu'il lui disait. M. le comte votre maire veut en finir avec les vagabonds, les ivrognes et les mendiants paresseux, au profit des pauvres dignes d'intérêt et comme vous.
— Oui, madame Vaurant, en pure vérité, il

parlait de même. Bernard nous l'a dit. Et Colas en avait plein les yeux de bonnes grosses larmes.

— M^{lle} Laure a promis de donner un trousseau à la petite Céline, qui va, se dit-il, entrer chez les sœurs.

— Pardonnez, madame Vaurant, il n'y a pas de se dit-il ni de qui dit. Le conseil municipal a réglé la chose, et la pauvre pâlichonne y couche ce soir lundi. Le père est sur la liste des assistés et reste en demeure chez Bernard, qui recevra l'indemnité comme de raison. Et, finalement, le petit Denis entre apprenti à la Grando-Futaie.

— Faut dire encore, madame, que M. Manuel vous a gentiment mis un écu de cent sous dans la main du garçonnet, comme pour lui payer sa course au château. — C'est trop ! pas vrai, papa ? vous fait le Denisot qui n'osait pas la prendre, de façon que M. Manuel te glisse un jaunet dans la main au bonhomme en disant : Donnez-lui l'exemple !

Au sujet de cette double aumône, Manuel avait dit à Laure :

— Une loge à l'Opéra coûte plus cher, mais procure moins de plaisir.

L'invalide Loiret, perspicace serviteur, avait rendu le meilleur compte de la promenade sentimentale de M. de Sardagne avec M^{lle} du Hêtre. Entr'autres stations, ils en avaient fait une proche la petite grille du clos ; là, des enfants jouaient au

cerf-volant et ils étaient fort en peine, vu que la ficelle s'était prise à une branche.

— Avec ma jambe de bois, je n'y pouvais rien ; mais M. de Sardagne me habit bas, leste ! grimpe à l'arbre, détortille la ficelle et rend à mes enfants leur plaisir. Alors, naturellement, je l'ai remercié, et nous avons causé un moment sans trop, vu que je me suis retiré pensant être plus poli en le laissant en tête-à-tête avec sa charmante fiancée.

Enfin, comme pour compléter les préventions favorables de la tante avec son neveu, elle l'avait, de ses propres yeux, vu entrer à la bibliothèque communale, lieu d'études, où il se rendait de bon matin, malgré son séjour à la campagne.

— Studieux, obligeant, charitable, comprenant l'œuvre de M. du Hêtre, épris d'une jeune personne parfaitement élevée, sans morgue envers les gens de condition inférieure. Grâce au ciel, le fils de de mon frère est aussi bien doué au moral qu'au physique. Il doit être indulgent.

Enhardi par son enquête préalable, M^{me} Vaurant ne craignait plus d'affronter Manuel, Laure, ni même la comtesse, dont l'affabilité lui avait plu ; elle était sûre de M^{lle} Fluviane et du comte, ne songeait guère plus à Gordien qu'à la petite Suzanne, et ne redoutait décidément que M. le docteur Delcambre.

— Un savant, à gros yeux, pédant, qui, sans doute, se gausserait de son ignorance. Par bon-

heur, ce n'était qu'un oiseau de passage, un étranger à la famille. Au bout du compte, qu'il pensât ce qu'il voudrait !

A sept heures du soir, on était au grand complet sur la pelouse, faisait cercle sous le hêtre séculaire. L'on attendait avec une impatiente curiosité M^{lle} la propriétaire du Clos-Vaurant. Le comte, visiblement mal à l'aise, recommanda encore la stricte observation des convenances.

— Soyez tranquille ; mon cousin, dit M^{lle} Fluviane, Suzanne même est bien convaincue à cette heure qu'on n'est qu'à plaindre de n'avoir pas reçu d'instruction et d'ignorer jusqu'aux principes de sa langue.

— Elle est donc bien grotesque, cette grande dame ? demanda Manuel.

Un domestique annonça :

— Madame Vaurant !

Elle parut : elle s'avança du pas le mieux mesuré.

— Paragraphe VII de la *Théorie de la Démarche* ! pensa le docteur qui, placé un peu en arrière, s'était levé le dernier pour saluer.

L'austère veuve, complètement vêtue de noir, sans recherche, mais avec goût, rendait les saluts comme la veille sur la place. Gordien avait offert un siège rustique. On s'assit. Force fut bien de rompre le silence.
(A suivre.) G. de LA LANDELLE.

çais. Ce que l'on tente aujourd'hui contre des moines, on le tentera demain contre des laïques, contre vous-mêmes peut-être; et ce que l'on tentera contre vous, vous l'aurez sanctionné d'avance par les applaudissements que vous prodiguez aujourd'hui à l'arbitraire gouvernemental ».

On commence à reconnaître que nous n'avions pas tout à fait tort, et l'on achèvera de s'en convaincre entièrement dans un avenir prochain.

L'Agence Havas transmet la note suivante, au sujet des grands travaux publics en cours d'exécution :

« Les indications publiées par quelques journaux au sujet de l'exécution des grands travaux publics, formant le programme de M. de Freycinet, ont pu donner lieu à des interprétations erronées qu'il est bon de rectifier. On a généralement donné une forme trop absolue aux conditions mises par M. Léon Say à son entrée au ministère. Il est bien évident, en effet, que, si le cabinet renonce, pour le moment, à toute nouvelle émission d'amortissable, ces dispositions pourront se modifier plus tard, quand la situation financière se sera elle-même modifiée.

» Au reste, la question est loin de présenter un caractère d'urgence, puisque les travaux à exécuter pour l'exercice 1882 sont déjà réglés par le budget et qu'aucun changement ne peut être apporté sur ce point.

» En ce qui concerne 1883, le gouvernement s'occupe de confier aux Compagnies de chemins de fer une part des travaux à exécuter, mais la proportion n'en est pas encore déterminée. De toutes façons, il n'y a pas à craindre un ralentissement des travaux à exécuter, et la somme totale de ces travaux restera la même. »

Quelques citoyennes indépendantes, qui ont poussé la comédie jusqu'à aller réclamer, la semaine dernière, leur inscription sur les listes électorales aux mairies de leur arrondissement, viennent de s'adresser au préfet de la Seine pour obtenir de lui ce qu'on leur a refusé aux mairies.

Les facteurs de Lyon viennent d'adresser une pétition au préfet du Rhône et aux membres de la Chambre des députés pour demander une enquête législative sur la situation qui leur est faite. Ils se plaignent de ce que leur salaire ne soit pas en rapport avec le travail que l'administration exige d'eux, et déclarent protester à l'avance contre toute décision qui n'aurait pour base cette enquête.

Cette pétition est signée de 473 facteurs.

AFFAIRE TAIEB-BEY.

M. de Freycinet a examiné très-consciencieusement le dossier concernant Taieb-Bey, actuellement emprisonné par les ordres de son frère, le Bey de Tunis, pour conspiration contre lui.

De l'examen des pièces, M. de Freycinet paraît avoir acquis la conviction que M. Roustan est en cette circonstance répréhensible.

Lorsqu'il fut question de faire signer au Bey le fameux traité du Bardo, et comme le Bey résistait, M. Roustan aurait beaucoup favorisé les tendances de Taieb à briguer la succession éventuelle au trône beylical, de telle sorte que, dans le cas où le Bey refusait absolument de signer le traité, Taieb aurait été proclamé immédiatement à sa place.

Depuis que le Bey a accepté toutes les volontés du gouvernement français, M. Roustan a complètement abandonné Taieb auquel, naturellement, son frère n'a pu donner son ambition.

M. de Freycinet a compris qu'il était fort regrettable que le ministre de France eût ainsi abandonné un prince qui nous était tout dévoué et dont les idées, grâce à son éducation, sont et ont toujours été françaises.

D'autre part, les rapports des médecins constatent que la santé de Taieb est très-ébranlée, et M. de Freycinet aurait décidé de faire demander au Bey la mise en liberté immédiate de ce prince.

Nous croyons savoir que le gouvernement offrirait à Taieb l'hospitalité à Paris.

Le Temps publie la note suivante au sujet de l'expulsion de Pierre Lawroff :

« M. Talandier, député de la Seine, devait avoir ce matin une entrevue avec M. de Freycinet pour l'entretenir de l'affaire de M. Pierre Lawroff, le sujet russe qui a été l'objet d'un arrêté d'expulsion, il y a trois jours. Mais le président du conseil s'étant rencontré hier soir à la Chambre avec M. Talandier, a pu lui donner toutes les explications à ce sujet. Il lui a appris que l'affaire en question était déjà engagée par l'ancien cabinet, et que le cabinet actuel n'a pu que confirmer et réaliser la promesse faite par les ministres qui l'ont précédé. C'est la conséquence même du caractère arbitraire de la loi de 1849 qui ne permet pas de refuser à un gouvernement étranger, sans préjudice pour nos bonnes relations, ce qui a été accordé à d'autres gouvernements à plusieurs reprises. On se rappelle, notamment, que le gouvernement français a expulsé de notre territoire le prétendant don Carlos, à la demande du gouvernement espagnol.

» Mais on assure que M. de Freycinet, pénétré des inconvénients qui résultent pour un gouvernement libéral du caractère arbitraire de la loi de 1849, songerait à modifier cette loi, pour entourer le droit d'expulsion de certaines conditions propres à écarter les difficultés qui peuvent en accompagner quelquefois l'usage.

» Le président du conseil a fait connaître cette intention à M. Talandier, dans l'entretien qu'il a eu avec lui. »

L'aveu de M. de Freycinet confirme ce que nous avons dit de certaines représentations qui auraient été faites par la diplomatie à M. Gambetta au sujet des révolutionnaires étrangers réfugiés en France.

Le nouveau ministère aura beau faire une autre loi pour remplacer celle de 1849, il ne sortira pas pour cela d'embarras; car sa loi n'empêchera pas les cabinets étrangers de réclamer, lorsqu'ils auront à se plaindre de la propagande révolutionnaire partie de chez nous.

LAÏCISATION DES PIÈCES DE CENT SOUS.

Honneur au citoyen Marius Poulet, membre du conseil municipal de Paris ! Il vient de découvrir une matière à laïcisation qui avait échappé jusqu'ici à M. Hérodol et à M. Floquet, à MM. de Lanessan Hovelacque, Sigismond Lacroix, aux plus inventifs enfin comme aux plus ardents pourfendeurs du cléricalisme. La contagion du cléricalisme avait gagné jusqu'à notre monnaie; le nom de Dieu s'étalait audacieusement sur nos pièces de cent sous et nos pièces de vingt francs, et pas un de nos républicains, pas un de nos libres-penseurs n'avait songé jusqu'ici à faire cesser ce scandale ! Républicains et libres-penseurs touchaient, palpaient cet argent et cet or, ainsi marqué au coin de la superstition, sans éprouver la moindre répugnance, sans manifester le moindre dégoût; beaucoup d'entre eux même n'avaient qu'un regret, c'était de n'en pas toucher assez.

Mais M. Marius Poulet est venu — un vrai pur, celui-là — et il a fait honte à ses collègues d'avoir consenti, pendant si longtemps, à manier un métal qui devait souiller leurs mains républicaines. Hâtons-nous, leur a-t-il dit, de nettoyer ces pièces de monnaie, puisque nous avons encore la faiblesse de la palper avec plaisir. Faisons-en disparaître au plus vite cette légende qui choque nos opinions; effaçons ces mots : « Dieu protège la France ! », qui blessent nos convictions, et ayons enfin, de même que nous avons des instituteurs laïques et des écoles sans Dieu, des pièces de cinq francs civiles et des pièces de vingt francs athées.

La proposition de ce citoyen paraît avoir obtenu un succès d'ailleurs parfaitement mérité; l'assemblée du pavillon de Flore s'est empressée de la prendre en considération et de la renvoyer à la commission des vœux. Celle-ci, nous n'en doutons pas, rédigera un rapport favorable, et transmettra la motion de M. Poulet au gouvernement avec instante prière d'en tenir le plus grand compte.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire contenant des prescriptions rigoureuses au sujet de la chasse. Il s'agit de sauvegarder l'agriculture qui a besoin du concours du gibier pour détruire les parasites des champs et de

conservé au pays une source d'alimentation qui se chiffre, année moyenne, par 5,350,000 kilogrammes de victuailles.

Etranger.

Il y a dans ce moment à Londres de grands meetings de protestation contre le mouvement anti-sémitique de Russie. Ceux qui ont opprimé et ruiné l'Irlande pendant des siècles se révoltent à la pensée que les juifs sont pourchassés à l'autre extrémité de l'Europe.

A ce sujet, la Pall Mall Gazette rapporte une anecdote curieuse.

A une réception du général Ignatieff, l'ambassadeur britannique avait beaucoup parlé des juifs, de la persécution qu'ils subissaient et des meetings tenus en leur faveur dans la Grande-Bretagne.

Le général Ignatieff répliqua avec esprit en demandant brusquement à l'ambassadeur des nouvelles de l'Irlande. Il ajouta qu'en Russie on aimait beaucoup les Irlandais, et que lui, pour sa part, donnerait volontiers à l'Angleterre dix familles juives contre une famille irlandaise, si l'échange était possible.

La réponse était bonne et elle a mis fin à l'entretien que l'ambassadeur de Londres n'était plus tenté de poursuivre.

ARRESTATION A MOSCOU.

D'après des nouvelles de Moscou, dit une dépêche de Vienne, plusieurs jeunes gens de distinction auraient été arrêtés. Ils sont accusés d'avoir participé à un complot devant éclater lors des fêtes du couronnement de l'Empereur.

Le père d'un des inculpés est un colonel qui a été arrêté avec sa femme, sa fille et sa gouvernante.

LE CANAL DE SUEZ.

Une dépêche d'Alexandrie, adressée à l'Agence continentale, dit que la navigation du canal de Suez est complètement interrompue par suite d'encombrement.

Les navires ne peuvent entrer à Port-Saïd faute de pilotes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 février.

La situation du marché est toujours aussi mauvaise, les affaires manquent; le comptant est moins suivi. Les rentes elles-mêmes suivent le mouvement général et fléchissent sur la clôture d'hier.

Le 3 0/0 va de 82.20 à 82. L'amortissable fait 82 et 81.80. Le 5 0/0 114.30 et 114.

Les sociétés de crédit sont toujours très-atteintes par la réaction.

En raison du manque absolu d'affaires, il suffit de quelques ventes pour faire reculer les meilleures valeurs.

L'excellente situation du Crédit Foncier et les bas cours de ses actions offrent aux capitalistes une bonne occasion de faire un placement rémunérateur et de tout repos.

La Foncière de France et d'Algérie se maintient à 505. Ses bénéfices, provenant d'opérations absolument normales, vont toujours en progressant.

La Banque de France est descendue à 5,280.

Le Crédit Lyonnais a aussi baissé, mais on nous assure que cette société bénéficie au ce moment sur les places de Lyon et de Marseille de la chute de l'Union générale.

La Banque de Paris est à 1,050.

L'action du Crédit Général Français se traite à 650.

Les actions de la Société Française Financière sont très-demandées à 1,000; c'est une des valeurs qui ne se trouvent pas atteintes par la crise actuelle.

La Société nouvelle est ferme à 500.

La Société générale cote 600.

Le Crédit de France est au pair, 500, ainsi que la Banque Romaine à 500.

L'Assurance Financière est bien tenue à 300. Les demandes de polices de capitalisation de cette société sont très-nombreuses.

Les chemins de fer sont faibles, cependant les actions et obligations de la Compagnie d'Alais au Rhône sont très-demandées par les capitaux de placement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un de nos concitoyens, M. Paul Prouteau, bien connu pour ses opinions républicaines honnêtes, nous adresse les réflexions suivantes que lui inspire l'attitude tracassière et vexatoire des autorités de sa ville natale. Bien que nous ne partagions pas tous les sentiments de notre honorable compatriote, nous sommes d'accord avec lui en beaucoup de points. Il donne de bons conseils à nos édiles, et à nos gouvernants aussi, en leur

rappelant la ligne de conduite qu'ils auraient dû adopter pour faire accepter le gouvernement actuel. M. Prouteau nous semble avoir un pressentiment de la mort prochaine de la République, qui sera tuée par les républicains.

Paris, ce 13 février 1882.

Mon cher Directeur,

Les malheureuses dissensions qui troublent notre bonne petite ville de Saumur me trouvent point indifférent, et je voudrais en dire deux mots, mais en toute liberté, et cependant sans que mon opinion soit prise en mauvaise part par aucun de mes concitoyens. Essayons, si vous le permettez.

D'où viennent ces actes si controversés de l'Autorité, à l'occasion de l'Hospice, par exemple ?

De ce que nos républicains sont un peu jeunes, en administration s'entend; de ce qu'ils croient devoir, en qualité de néophytes du pouvoir, faire preuve de zèle et d'auteur, sans se douter, les bons, qu'ils vont ainsi droit contre leurs propres principes et les véritables intérêts du Gouvernement républicain.

Voyez! dans l'opposition, ils crient contre toute rigueur, et les voilà qui font application presque de violence.

Ils reprochaient au clergé certain esprit de domination, et les voici exerçant contre les esprits le compelle intrare qu'ils reprochaient aux catholiques.

Cependant la République sera aimable ou elle ne sera pas, c'est-à-dire convenable et gracieuse envers tous, ni tapageuse ni tracassière, encore moins irritante.

Talleyrand ne voulait pas même que les employés sous ses ordres fissent du zèle, que dirait-il donc s'il assistait à des scènes de rigueur? Un principe ne vaut que pour lui-même, et point par l'application qu'on peut en faire.

Or, dans le Gouvernement républicain plus que partout ailleurs, dans un Etat qui ne plaît point encore universellement, et qui est même détesté par plusieurs, c'est la douceur, la persuasion, et non la force qui doit guider l'Autorité; ce sont les convenances, plus que les principes même, qu'il faut étudier et suivre; ce sont les heures qu'il faut éviter surtout, car ils ne servent qu'à irriter les caractères et à envenimer les choses. Donc, manquer de tact, c'est manquer le but à atteindre; et peser sur les esprits ou sur les consciences, c'est aller directement contre l'esprit vraiment républicain.

En faisant violence à ceci, à cela, aux sœurs ou aux médecins, M. Combier ne semble donc point comprendre sa mission autoritaire. Tout pouvoir est donné pour protéger, non pour irriter ni asservir l'opinion. C'est du temps, plus que des principes même, qu'il convient d'attendre la moisson du bien et du mieux. C'est en vain que l'on voudrait défricher une terre inculte pour lui faire produire immédiatement. Il faut que le sol soit préparé et aménagé, puis longtemps, pour que le grain germe et lève.

Et, dans toutes les circonstances où l'Autorité s'est montrée, à Saumur, rigoureuse et dépassant la mesure de l'opinion, il y a eu choc inévitable, comme pour les Ecoles, les Processions, etc., etc., et ces chocs ont produit que leur fruit naturel, l'irritation. Or si, dans une petite ville surtout, le mal ne sait point garder le sang-froid, et se laisse emporter en des voies rigoureuses, et souvent inopportunes, il compromet tout, jusqu'à sa propre autorité même, qui doit être plus morale que matérielle, plus sympathique que tracassière. Un principe n'est point atteint, parce qu'on n'en fait point l'application inopportune, mais l'Autorité l'est lorsqu'elle soulève autour de ses actes le vent ou la tempête.

En un mot, on peut avoir raison cent mille fois, au fond et en principe; mais on a toujours tort quand le soulèvement éclate à la suite de vos actes, fussent-ils, même les plus justes. Un véritable administrateur commence à étudier les besoins et les intérêts du pays, comme un labourer fait son champ; sinon il s'expose, et avec l'Autorité qui, sous tous les régimes, doit respecter elle-même, et ne pousser jamais ni les esprits à la rébellion, ni les bras à la rébellion.

Toute vérité n'est pas bonne à dire; de même, tout acte n'est pas bon à accomplir. Il faut savoir choisir le moment. Et, toutes les mesures que j'ai vu prendre

Saumur ont-elles bien leur raison d'être actuelle ?
M. Combier dit oui, et cela est accepté par quelques-uns ; mais une partie de la ville dit non. Donc la mesure n'était point mûre, encore moins nécessaire.
Voilà le critérium certain, et nous ne craignons point d'en appeler du Maire au Maire, mais mieux inspiré.

PAUL PROUTEAU
(de Saumur).

Nous apprenons avec plaisir que, dans sa séance d'hier mardi 14 février, notre compatriote, M. Ernest Mesnet, médecin des Hôpitaux de Paris, a été élu membre de l'Académie de médecine, en remplacement de M. Littré, décédé.

Brézé. — Le banquet organisé à Brézé, à l'occasion d'une Marianne qui a surgi à propos d'un procès en police simple, a eu lieu dimanche. Il n'a pas eu tout l'éclat qu'on lui avait promis ; les autorités locales ont toutes fait défaut. Au nombre des souscripteurs, il y avait une vingtaine d'habitants du bourg, un peu plus de Saint-Cyr, davantage des communes du canton, lesquels n'avaient point été renseignés sur l'esprit qui a présidé à l'organisation du banquet. Saumur a fourni largement son contingent. M. le Sous-Préfet, attendu à la gare, est arrivé tardivement en voiture particulière et a pris la présidence.

On a donc banqueté.
Detail caractéristique :
M. Bury, député de l'arrondissement ;
M. Combier, maire de Saumur (Elixir) ;
M. Allain-Targé, autre gloire angevine, n'avaient pas daigné se déplacer et s'étaient excusés par lettre.
« Je serai donc dimanche de cœur au milieu de vous », a dit M. Allain-Targé. On ne voit pas très-bien cet ex-ministre à table de cœur.

Le commencement de la lettre est plus sérieux :

« Vous comprendrez quels motifs m'empêchent d'assister à votre banquet et d'y parler librement des intérêts de notre parti, comme je l'aurais fait en d'autres temps.

« Mes paroles pourraient être interprétées ou comme des paroles d'approbation, ou comme des critiques de la politique du gouvernement que le Parlement vient de se donner, et je crois que mon devoir, comme celui de mes amis, est de réserver nos conseils, aujourd'hui écartés, pour le moment où on sera disposé à les écouter non pas seulement à Brézé, mais partout. »

Décidément, ces Messieurs du grand ministère n'ont pas la résignation facile.

LE FRÈRE JARLATÉE.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne*, paru hier à Poitiers :

« A l'heure où nous mettons sous presse ont lieu les obsèques du frère Jarlatée, directeur-supérieur des Frères des Ecoles chrétiennes communales de Poitiers, dont la mort sera douloureusement ressentie dans toutes les classes de la population poitevine.

« Le Frère Jarlatée était l'homme doux et bon par excellence ; sa vie fut un long dévouement pour tous les déshérités de la fortune.

« Né le 16 mars 1816 à Orlu (Ariège), le frère Jarlatée fit ses débuts dans les ordres au noviciat de Toulouse, en décembre 1835. Envoyé à Saint-Brieuc pour y professer, — les Frères ne sont pas riches, quoiqu'en puissent dire les maîtres et les ignorants, — le jeune professeur, dont la bourse n'était guère garnie, dut faire cette longue route à pied.

« De Saint-Brieuc, il fut envoyé à Poitiers pour y diriger l'école communale de Saint-Hilaire, et fit seul, sans l'aide de personne, la première classe, qui se composait alors de 80 enfants. Le labeur était rude ; mais, malgré ses fatigues, le bon religieux ne se rebuta pas. Sa santé en souffrit, voilà tout ; que lui importaient ses souffrances, puisque son but, être utile à son prochain, était atteint !

« De l'école Saint-Hilaire, le frère Jarlatée alla au Pensionnat de la rue de la Prévôté pour y enseigner. Quelque temps après, il quitta l'établissement pour aller aux Herbiers (Vendée), puis à l'école communale de Saumur qu'il dirigea avec beaucoup de distinction. C'est là qu'il fut nommé directeur des Ecoles gratuites de Poitiers en 1857.

« Le frère Jarlatée avait su conquérir l'estime de tous, du riche comme du pauvre, et aussi de l'Université qui lui décerna plu-

sieurs médailles, dont il ne tirait guère vanité, mais qui prouvent combien ses services étaient appréciés.

« Le frère Jarlatée a succombé à une maladie de foie causée, ont dit les hommes de l'art, par l'excès de travail qu'il s'était imposé. Malgré ses horribles souffrances, sa présence d'esprit ne l'abandonna pas un seul instant, et l'on peut dire que sa dernière pensée fut partagée entre Dieu et ceux auxquels il avait consacré sa vie. »

Depuis quelque temps, même fort longtemps, des plaintes nombreuses sont adressées au parquet contre certains débitants de tabac qui, préparant d'avance des paquets de 10 et 20 c., ne mettent jamais le poids exact.

Ces débitants se trouvent d'ailleurs en contravention avec le règlement ; il ne leur est pas permis, en effet, de tenir tout prêts, à la disposition des acheteurs, du tabac empaqueté ainsi, et ils doivent toujours peser la marchandise devant les fumeurs. L'administration, toutefois, tolère cet usage.

En présence des plaintes dont nous parlons, des ordres sévères viennent d'être adressés aux agents des poids et mesures, afin qu'ils procèdent à une inspection immédiate des bureaux. Ils s'assureront du poids des paquets et devront dresser des procès-verbaux à tous les délinquants. Indépendamment des peines qui seront infligées à ces derniers, la concession dont ils jouissent leur sera retirée.

On signale à la *Décentralisation* la mise en pratique d'un nouveau genre d'inquisition républicaine :

« Un percepteur de nos environs s'est vu l'objet d'un interrogatoire en règle fait par un inspecteur envoyé exprès pour cela.

« On lui a demandé s'il allait à la messe, — à laquelle, — quelles étaient ses relations, — s'il allait à la procession, — s'il connaissait son curé.

« On l'a, du reste, averti qu'une enquête était ouverte pour observer ses faits et gestes et s'assurer de la vérité de ses déclarations.

« Ce fait montre à quel degré d'abaissement nous sommes arrivés sous ce régime de toutes les libertés (style Freycinet). »

ANGERS.

A la dernière séance du Conseil municipal, deux commissions ont été nommées pour examiner un projet d'installation, à Angers, d'une école de dessin, et une proposition de M. le ministre des postes et télégraphes pour la reconstruction d'un hôtel des Postes.

Dans la même séance, le Conseil a autorisé M. le maire à acquérir, moyennant la somme de 145,000 fr., l'immeuble et la pension Chevrollier.

Samedi dernier, on lisait dans le *Patriote* :

« Dans sa séance d'hier soir, le Conseil municipal d'Angers a voté une somme de 300 francs destinée à obtenir que le bureau du télégraphe reste ouvert jusqu'à minuit.

« Il a également voté la subvention annuelle accordée à l'Association artistique en l'augmentant de 3,000 fr.

« Dans le cours de la séance, M. le maire a annoncé au Conseil que M. Bouvet avait donné sa démission.

« Nos lecteurs savent que M. Bouvet, tout en faisant partie du groupe intransigeant, de ce groupe qui met les intérêts de ses électeurs au-dessus des siens, n'a pas hésité à lâcher ses mandataires pour empêcher des honoraires. Et d'un, qui a son os ; à qui le tour, MM. les purs de l'intransigeance ? »

L'*Union de l'Ouest*, en reproduisant les lignes qui précèdent, ajoute :

« Nous trouvons fort amusant cet excès de puritanisme dans le *Patriote*.

« Est-ce que M. Abellard, nommé receveur à Cholet, était un intransigeant ? »

« Est-ce que M. Louis Janvier de la Motte, bombardé, par l'opportuniste Allain-Targé, percepteur de 1^{re} classe à Paris, était un intransigeant ? »

« Est-ce que M. Mourin, ci-devant maire d'Angers, et aujourd'hui recteur à Nancy, était un intransigeant ? »

« Vraiment, si les intransigeants ont les os, les opportunistes ne dédaignent pas les bons morceaux. »

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Dimanche prochain, 19 février l'Association artistique donnera son 4^e grand Festival de la saison. On y entendra M^{lle} Philippine Levy, de l'Opéra-Comique, M^{lle} Laurence Barre, des Concerts populaires de Marseille, et M. Dufliche, le remarquable baryton de l'Opéra-Comique, qui interpréteront la *Légende de l'Orfèvre*, de M. Rosenlecher, et divers morceaux du *Freyshütz*, du *Pardon de Ploërmel* et de *Piccolino*. La salle du Cirque sera certainement trop petite.

TOURS.

Hier mardi a commencé la promenade traditionnelle du bœuf gras, accompagnée d'une cavalcade. Sur le parcours, une quête a été faite pour les pauvres.

Cette promenade sera continuée aujourd'hui mercredi et demain jeudi.

Etat civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 janvier 1882.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Marguerite Andrieu, à l'Hospice ; — Marcel-Claude-Victor Dubreuil, rue du Temple.

Le 2. — Ernestine Ménard, rue du Relai ; — Auguste-Raymond Gauthier, rue Saint-Nicolas.

Le 9. — Pauline-Adélaïde-Eugénie-Marie Baugé, rue Cendrière ; — Anatolie-Clémence Pitois, rue de Fenet.

Le 11. — Roger-Jacques Boullite, rue Saint-Jean.

Le 13. — Gustave-Maurice Desous, rue Courcouronne ; — Albert-Pierre Bruneau, rue de la Croix-Verte.

Le 14. — Maurice Beaupérin, place du Chardonnet.

Le 16. — Alice Peyratout, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le 17. — Edouard-Marcel Méon, rue Saint-Jean.

Le 22. — Jules-Pierre-Félix Saulnier, rue Dacier.

Le 27. — Raymond-Octave-Robert-Clément Delaunay, rue de l'Île-Neuve.

Le 28. — Léopold Palluault, rue de la Monnaie.

Le 30. — Alphonse-Xavier-Louis Léger, rue de l'Ancienne-Messagerie ; — Etienne Chazalles, rue Saint-Nicolas ; — Eugène Meintraud, rue de la Visitation.

Le 31. — Hubert-Gabriel-Eugène Proust, rue de Bordeaux.

MARIAGES.

Le 3. — Louis-Jean Perche, cocher, de Saumur, a épousé Marie Courant, domestique, de Distré ; — François Michaud, professeur, a épousé Esther Martineau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 7. — Benjamin Pizon, cocher, a épousé Charlotte-Georgette-Aimée Chevalier, couturière, tous deux de Saumur ; — Jean-Alphonse Houteman, typographe, a épousé Charlotte-Berthe Etter, couturière, tous deux de Saumur.

Le 23. — François-Emile Broum, employé, a épousé Claudie-Louise Colin, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 25. — Félix Gigot, tailleur (veuf), a épousé Léontine Lebeau, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Louise Gabillard, couturière, 34 ans, épouse Emile Greffin, rue de Fenet.

Le 2. — Anne Ménard, journalière, 43 ans, veuve François Chalet, rue de l'Hôtel-Dieu ; — Louis-Théodore Peltier, terrassier, 47 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Elisa Even, 8 ans, à l'Hospice.

Le 5. — Pierre Mignon, propriétaire, 85 ans, Grand'Rue ; — Madeleine Auger, journalière, 75 ans, à l'Hospice ; — Virginie Deniau, chapeletière, 84 ans, veuve François Braneau, rue du Bellay.

Le 6. — Antoinette-Henriette-Charlotte Tardif de Cheniers, sans profession, 91 ans, veuve Bernard-Pierre Coussillan, rue de Bordeaux ; — Jeanne Meinric, chapeletière, 50 ans, veuve Louis Cayeré, à l'Hospice.

Le 7. — Renée Coigné, journalière, 65 ans, épouse Jean Delache, au Petit-Puy.

Le 9. — Léopoldine Hévin, 3 ans 1/2, rue Notre-Dame.

Le 12. — Paul Taugourdeau, 7 mois, rue des Capucins.

Le 15. — Benjamin Perdriau, propriétaire, 51 ans, rue Saint-Lazare ; — Emmanuelle-Louise de Foucault de Pombriant, sans profession, 74 ans, veuve Eugène de Bossoreille, quai de Limoges ; — Louis-Antoine-Augustin Aubouin, capitaine directeur de l'Arçonnerie, 49 ans, rue de la Maréchalerie ; — Joseph Restiveau, cultivateur, 26 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Charles-Louis Fresneau, 18 mois, rue Nationale.

Le 18. — Léontine Dézé, 3 ans, rue de Fenet.

Le 19. — Victor-Auguste Taunay, menuisier, 49 ans, rue des Capucins.

Le 20. — Charles-Adolphe Rougé, 6 mois, rue de la Visitation.

Le 21. — Alphonse Lair, 9 ans, rue Notre-Dame ; — Emilie-Clarisse Poirier, sans profession, 39 ans, veuve Eugène Boret, rue Dacier.

Le 22. — Charles Châtelain, ancien boulangier, 75 ans, rue de Rouen.

Le 23. — Alexandrine Alexandre, marchande de légumes, 65 ans, à l'Hospice ; — Jeanne Saumureau, journalière, 85 ans, veuve François Dunais, rue de la Visitation.

Le 24. — Henriette de Tigné, propriétaire, 78 ans, rue de la Gueule-du-Loup ; — Florentine Donet, couturière, 40 ans, épouse Alexandre Boisnet, à l'Hospice.

Le 25. — Joseph Allemand, employé d'octroi, 43 ans, rue du Vieux-Pont ; — Augustine-Anne Péan, domestique, 80 ans, veuve Lambert, à l'Hospice.

Le 27. — Pierre-René Guéret, retraité, 80 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 28. — Jean Rolland, marinier, 70 ans, quai de Limoges.

Le 29. — Marguerite-Rose Pichon, marchande de poisson, épouse Charles Durand, rue de la Tonnelle ; — Dominique Jacob, rentier, 84 ans, rue Pharouelle ; — Michel Laurent, journalier, 80 ans, rue de la Visitation ; — Léonard Peyratout, 4 mois, rue de l'Hôtel-de-Ville ; — Jean-Auguste Charrier, journalier, 47 ans, à l'Hospice.

Le 30. — Marie Riolland, lingère, 84 ans, veuve Joseph Prud'homme, à l'Hospice ; — Justine Dion, rentière, 92 ans, rue Saint-Lazare.

Monsieur. — Je m'adresse à vous pour obtenir une grande faveur, je voudrais rendre de publiques actions de grâces à celui qui m'a sauvé la vie. Je vous prie donc de vouloir bien donner place dans votre journal à la présente : Revenu dans mon pays, ma première pensée doit être celle de faire savoir à tous que je dois la vie au professeur Pagliano, de Florence. Je partis, il y a six mois, malade de névralgie, inappétence, douleurs rhumatismales, et j'arrivai à Rome. Je consultai inutilement des médecins. J'étais descendu à l'*Hôtel Alibert*, près la *Place d'Espagne*, et bien que la position soit très-salubre et l'hôtel des plus confortables, j'étais déjà décidé à retourner chez moi, afin de ne point mourir loin de mon pays.

A côté de moi habitait deux dames ; la plus jeune était malade et l'on me dit incurable. Quelque temps après je vois cette jeune dame à table d'hôte, je l'interroge et voici ce qu'elle me répondit :
« Je dois à Dieu et après lui au sirop Pagliano ma guérison ; et elle ajoute : Si vous voulez guérir, adressez-vous au professeur Alberto feu G. Pagliano, maison du *Théâtre Pagliano*, à Florence.
J'envoie aussitôt un mandat de 28 francs pour 20 boîtes de sirop en poudre. Je suis le traitement, et un mois après je me trouvais complètement guéri.

J'ai voulu publier ces faits dans l'intérêt de tant de malheureux qui, affligés de maladies récentes ou invétérées, languissent sans espoir de guérison.

EUGÈNE CHAMBERS.

TOURNER & Co. Imprimeurs-Éditeurs, 3, rue de Madame, Paris.

JOURNAL DES
CONNAISSANCES UTILES

LA FAMILLE, L'ÉCOLE, LA FERME, L'ATELIER
PARAISSENT TOUS LES SAMEDIS

20 pages de texte ornées de nombreuses gravures inédites
Arts et Métiers — Recettes, Procédés et Formules — Enseignement — Agriculture — Horticulture — Voyages — Application des sciences chimiques, physiques et industrielles.

Le Numéro 30 centimes

ABONNEMENTS : Paris, Un an : 14 fr. — Six mois : 7 fr. 50.
Départements : Un an : 15 fr. — Six mois : 8 fr. 50.
Les 4 volumes des *Connaissances Utiles*, formant 1,500 pages et 450 gravures, s'achètent au lieu de 225 fr. 00 cent. en sus pour port.

Prime du Journal aux Abonnés d'un an
LA CONQUÊTE DU GLOBE

LA DÉCOUVERTE DES PÔLES
Par Ch. HERTZ

Un splendide vol. in-8 de 470 pages, orné de 150 gravures et cartes. Reliure riche, tr. doré : 3 fr. au lieu de 4 fr. 00 cent. en sus pour port.

Envoi d'un numéro spécimen contre 30 centimes.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, lorchose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse (très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLLET, instituteur à Eynant (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (187)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.	
8 25 —		11 h. 12 matin.	
11 15 —	7 39 soir.		
1 17 soir.	4 55 —		
4 55 —			
7 50 —	11 48 —	9 40 soir.	

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —	
6 45 —	10 47 —	11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 43 —	express.
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82 40	»	33	Comptoir d'escompte	1005	»	5	C. gén. Transatlantique	520	»	5
3 % amortissable	82 20	»	15	Crédit de France	505	»	5	Canal de Suez	2025	»	45
3 % amortissable nouveau	81 85	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1475	»	25	Société autrichienne	630 50	»	2 50
4 1/2 %	113 50	»	»	Obligations foncières 1877.	340	»	2	OBLIGATIONS.			
5 %	114 25	»	»	Obligations communales 1879.	440	»	»	Est	372	»	»
Obligations du Trésor.	505	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	435	»	25	Midi	371	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	505	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	725	»	5	Nord	383	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	»	7	Crédit mobilier	570	»	5	Orléans	375	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	312 50	10	»	Est	720	»	20	Ouest	372 50	»	»
— 1865, 4 %	516	»	25	Paris-Lyon-Méditerranée	1625	»	92 50	Paris-Lyon-Méditerranée	374	»	»
— 1869, 3 %	398	»	1	Midi	1235	»	30	Paris (Grande-Ceinture)	376	»	9
— 1871, 3 %	390	»	»	Nord	2000	»	50	Paris-Bourbonnais	380	»	»
— 1875, 4 %	512 50	1 50	2 50	Orléans	1390	»	15	Canal de Suez	562	»	2
— 1876, 4 %	515	»	3	Ouest	820	»	10				
Banque de France	5200	»	150	Compagnie parisienne du Gaz	1510	»	35				

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés commune de Saint-Lambert-des-Levées, appartenant à M. Pierre-Léger.

- 1^{er} Une maison d'habitation, écurie, servitudes et dépendances, et 1 hectare 30 ares 26 centiares de terre en ouche, rangées de vigne et arbres à fruits; le tout dans un tenant, situé au canton de l'Aireau.
 - 2nd 23 ares 58 centiares de terre, à Grange-Niot.
 - 3rd 49 ares 98 centiares de terre, aux Sérétains.
 - 4th 42 ares 58 centiares de pré, aux Boires-Choux.
 - 5th 15 ares 66 centiares de pré, aux Petits-Fautrages.
- S'adresser, pour traiter, à M. LÉGER-FLEURY, à l'Aireau, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (69)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,

Le dimanche 19 février 1882, à midi,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, actuellement occupée par M. Lardé, épiciers.

Entrée en jouissance le 24 juin 1882.

Facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit M^e MÉHOUS.

A CÉDER

UN MAGASIN DE FOURNITURES de Bureau,

LIBRAIRIE ET PAPETERIE.

S'adresser à M. GIRARD, papetier, rue d'Orléans, Saumur. (781)

CIDRE DOUX, 25 fr. — VIN BLANC, 65 fr. les 230 litres. — MAUCRET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

Etudes de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes,

Et de M^e COURTOIS, notaires aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA BELLE TERRE

DE

SAINT-MAUR

Commune du Thoureil (Maine-et-Loire), comprenant :

L'ANCIEN MONASTÈRE

Des BÉNÉDICTINS de SAINT-MAUR

Excessivement spacieux et très-bien conservé;

LA FERME DE L'ABBAYE;

La Ferme de Gâtébourse et Beaulieu;

Et belles réserves en BOIS TAILLIS;

Le tout contenant environ 144 hectares en terres labourables, vignes produisant de très-bon vin blanc, et bois taillis.

Ces bâtiments pourraient parfaitement servir à l'établissement d'une manufacture, à cause du voisinage de la Loire; de la route de Saumur à Brissac et de la gare de la Ménitrie (ligne de Paris à Orléans).

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter :

- 1^{er} A M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil (Indre-et-Loire);
- 2nd A M^e DENIEAU, notaire, dépositaire des titres de propriété;
- 3rd Et à M^e COURTOIS, notaire. (73)

ON DEMANDE un commanditaire pour une industrie très-lucrative. — Bénéfices assurés. S'adresser au bureau du journal.

FUSILS de chasse et Revolvers de tout système. Horlogerie, Bijouterie, Couverts et glaces en tous genres, vendus avec grandes facilités de paiement. — S'adresser à M. A. SANGARD, à Valence (Drôme). (Demandez le Catalogue.) (523)

ON DEMANDE UN REPRÉSENTANT dans toutes les communes. — S'adresser, franco, à M. le Directeur du Crédit Parisien, à Valence (Drôme). (Joindre un timbre.) (522)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

La jolie propriété

DES

LONGS-CHAMPS

Située près le bourg de Neuillé, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

Et comprenant :

Belle maison de maître, vastes servitudes, grands jardins, pelouses et bosquets.

Rivière traversant le jardin.

Pré et terres labourables.

Le tout en un ensemble, contenant environ 4 hectares 30 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e DENIEAU, notaire. (74)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1883,

LE MOULIN A EAU

DU PRÉ

Situé commune d'Allonnes, près Saumur.

Ce moulin, placé sur la rivière de l'étang du Bellay, se compose de trois paires de meules montées à l'anglaise, et a tout le mécanisme nécessaire à un moulin de commerce.

Le bâtiment à quatre étages, renfermant l'usine, le logement et toutes les servitudes nécessaires à l'exploitation, sont dans un excellent état.

Sont compris dans la location : Un hectare de terre labourable attenante aux dépendances du moulin.

Quatre hectares trois ares cinquante centiares environ de prés, divisés en trois parties égales et renfermés, situés à 460 mètres du moulin.

Et deux hectares de prés non renfermés, dans la prairie de Brunette.

On affermira, à la volonté du preneur :

Une maison de fermier avec cinq hectares trois ares de terre l'entourant, placée vis-à-vis le moulin.

S'adresser à M. DE L'ESPAGNEUL DE LA PLANTE, à la propriété du Pré, commune d'Allonnes;

Et à M^e LAUMONIER, notaire.

A VENDRE

UNE BELLE CHARRETTE toute neuve. S'adresser à M. GARREAU-RATOUIS, à Saumur. (91)

M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, demande un petit clerc.

AVIS.

M^e LORRAIN-BOUCHEREAU, marchand de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprentie. (90)

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERCURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Maison J.-P. LAROZE & C^e, Pharm^{ie} 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉGORGES D'ORANGES AMÈRES.

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — Poudre, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur responsable.